



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 23 juin 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 juin 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 52

Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur François DESEILLE
Madame Christine MARTIN
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Marien LOVICH
Madame Kildine BATAILLE
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Joël MEKHANTAR
Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Jean-Philippe MOREL

Madame Marie-Odile CHOLLET
Monsieur Jean-Paul DURAND
Monsieur Georges MEZUI
Monsieur Massar N'DIAYE
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Vincent TESTORI
Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Bassir AMIRI
Madame Mélanie BALSON
Madame Catherine DU TERTRE
Madame Nora EL MESDADI
Madame Danielle JUBAN
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Laurence GERBET
Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Céline RENAUD

Madame Caroline JACQUEMARD
Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Stéphanie MODDE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Philippe THIRION
Madame Valérie TEISSEIRE
Monsieur Frédéric FAVERJON
Monsieur Pierre PRIBETICH

Membres absents :

Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Jean-François COURGEY pouvoir à Madame Delphine BLAYA
Monsieur David HAEGY pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU

OBJET : FINANCES

Gratuité des expositions permanentes du Pôle Culturel de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin - Evolution des contenus et de tarifs des prestations du Pôle Culturel associée à cette mise en gratuité

L'objet du présent rapport est de proposer la gratuité d'accès des expositions permanentes du Pôle Culturel de la Cité (En cuisine et Le Petit Théâtre du Bien Boire et du Bien Manger), en complément de la gratuité de la Chapelle des Climats et des Terroirs et de la mise en place d'une carte de fidélité pour les personnes qui participent régulièrement à ses activités.

Une nouvelle grille tarifaire pour les prestations proposées, associée à cette mise en gratuité, est aussi présentée à votre vote dans le cadre de ce rapport.

Ces évolutions s'inscrivent dans la stratégie mise en place pour continuer à augmenter le flux de visiteurs à la Cité et le développement de prestations culturelles à forte valeur ajoutée en complément d'une gratuité d'accès à un socle culturel comme produit d'appel pour une 1^{ère} visite.

Rappel des modalités de gestion des paiements

Afin de piloter de façon rigoureuse les recettes issues des ventes et remises de billets, en ligne ou sur site, la Ville dispose d'un dispositif de billetterie spécifique opéré par la société INGENIE.

Par ce biais, les visiteurs peuvent acheter des billets leur permettant d'accéder à des visites/animations organisées uniquement par la Ville mais aussi à des billets couplés (offre VILLE + offre d'un des partenaires de la Cité).

Les gratuités et les tarifs réduits votés pour l'accès aux activités du Pôle Culturel sont aussi intégrés dans ce système de billetterie, ce qui en permet le suivi précis.

Dans le cas des billets couplés, l'outil de billetterie permet de répartir entre la Ville et les partenaires les recettes encaissées.

Des tableaux de bord permettent un suivi de la fréquentation du Pôle Culturel par produit et par type de visiteurs (individuels, groupes).

Détail des éléments tarifaires (annexe 1)

- Constats

Après 3 ans de fonctionnement et analyse de ses ventes et de sa clientèle, le Pôle Culturel de la Cité fait les constats suivants :

- Les expositions permanentes sont aujourd'hui les seuls espaces culturels municipaux à être payants ;

En parallèle, nous constatons via la billetterie et les caméras de comptage de flux installées dans chacun des espaces d'expositions et au 1204 que sur environ 138 209 visiteurs en 2024 (120 000 en 2023) les visiteurs gratuits (ceux qui fréquentent la Grande Chapelle et la Chapelle Sainte-Croix de Jérusalem) représentent plus de 50% des visiteurs de ces espaces ;

Les prestations avec une valeur ajoutée telles les visites guidées gourmandes des expositions, les conférences dégustations, les apéritifs concerts, les ateliers culinaires adultes ou enfants ... fonctionnent particulièrement bien (taux de remplissage de plus de 85 % en 2024) et sont proposées à un tarif inférieur à leur valeur réelle et à ce que les visiteurs accepteraient de payer pour elles (enquête qualité auprès des participants à nos ateliers) ;

Un comparatif avec d'autres lieux similaires dans leur thématique permet de constater que le Pôle Culturel pratique des prix relativement bas au regard de la qualité de ses propositions (comparaison avec la Cité des Vins de Bordeaux, la Cité du Chocolat ... et des espaces d'ateliers culinaires locaux et nationaux).

- Objectifs et détails des évolutions tarifaires proposées :

Il vous est proposé de décider la gratuité des expositions permanentes du Pôle Culturel de la Cité tout en travaillant à la diminution progressive du déficit d'exploitation de celui-ci:

- En réduisant ses coûts globaux, notamment en renforçant les mutualisations avec les partenaires privés, en réduisant les amplitudes d'ouverture des expositions en basse saison, en internalisant la majorité des prestations culturelles et en développant des partenariats avec des chefs et des acteurs de la gastronomie et du vin qui offrent leurs animations à la Cité ;

- Mais aussi en développant des produits de visite à forte valeur ajoutée pour augmenter progressivement les marges et les recettes ; l'évolution de la politique tarifaire du Pôle Culturel est une des composantes de cette stratégie : permettre l'accès à la culture pour tous via la gratuité des espaces d'exposition et un paiement progressif des prestations à forte valeur ajoutée à un prix plus en phase avec leur coût réel.

Le tableau détaillé des tarifs joint au présent rapport permet de présenter ces évolutions, de supprimer certaines prestations et d'ajuster les tarifs des billets couplés mis en place avec certains partenaires privés de la Cité.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser** la gratuité des espaces d'exposition permanente (En cuisine et Le Petit Théâtre du Bien Boire et du Bien Manger) du Pôle culturel de la Cité ;
- **de dire** qu'elle sera applicable à compter du 5 juillet 2025;
- **d'adopter** la nouvelle grille tarifaire jointe en annexe au présent rapport pour les prestations proposées par le Pôle culturel de la Cité ;
- **de dire** que les prestations payantes seront applicables à compter du 22 septembre 2025.
- **d'autoriser** la Maire à signer toute pièce nécessaire à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN	POUR : 52	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 7	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 7 PROCURATION(S)	